

Paris, le 14 octobre 2011

PIERRE FORGUES

Député des Hautes-Pyrénées

COPIE

Monsieur Xavier BERTRAND
Ministre de la Santé et des Solidarités
8, avenue de Ségur
75007 PARIS

Référence à rappeler :
RM/AN/3020

Monsieur le Ministre,

Je souhaiterais attirer votre attention sur le projet de restructuration du Centre Hospitalier de Tarbes et de celui de Lourdes, développé par l'Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées

Après diverses tergiversations sur la modernisation de l'établissement existant sur Tarbes ou sur la construction d'un nouvel hôpital entre Tarbes et Lourdes, l'ARS prévoit maintenant de construire un nouvel hôpital public contigu à une clinique privée de Tarbes permettant la coopération entre le public et le privé concernant certaines spécialités. Cette solution n'a pas fait l'objet d'une concertation suffisante. Les communautés médicales des Hôpitaux de Tarbes et Lourdes sont opposées à ce projet ainsi que la plupart des élus du département. Son financement n'est pas bouclé et de nombreuses incertitudes demeurent.

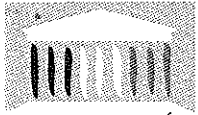
Si la coopération fonctionnelle avec le secteur privé n'est pas à exclure, il ne faut pas qu'elle se fasse au détriment de l'hôpital public. De nombreux exemples en France de même que les rapports de la Cour des Comptes montrent que c'est en général le cas. Il faut donc avant tout privilégier la coopération entre les hôpitaux publics du département : Tarbes, Lourdes, Lannemezan et Bagnères-de-Bigorre. Cela implique qu'une offre de soins diversifiée et de qualité soit maintenue dans tous ces établissements afin de tenir compte des spécificités géographiques de notre département. Le centre hospitalier de Tarbes doit être le point central de ce dispositif et comporter donc des équipements modernes mis à la disposition de praticiens investis dans des projets innovants et dynamiques, comme le souhaite l'ARS.

Tout cela exige une plus large concertation que celle à ce jour engagée. Aussi, je vous demande de surseoir à toute décision concernant le projet de l'ARS dans l'attente de la définition d'un projet précis qui donne toute sa place à l'offre publique de soins et qui fasse consensus dans notre département.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre FORGUES



Paris, le 14 octobre 2011

PIERRE FORGUES

Député des Hautes-Pyrénées

Messieurs DUTREY & NAVARRO
UD CGT
Bourse du Travail
Place des Droits de l'Homme
65000 TARBES

Référence à rappeler :
RM/XIII/3020

Chers Messieurs,

Pour faire suite à notre entretien de ce jour et comme convenu, je suis intervenu auprès de Monsieur le Ministre de la Santé pour lui demander de surseoir à toute décision concernant le projet de l'ARS portant sur les hôpitaux de Tarbes et de Lourdes.

Vous en trouverez le texte en annexe.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de la suite qui sera réservée à mes démarches.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Chers Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs,
et bien cordiaux.

Pierre FORGUES